

CITTASLOW : UN LABEL POUR L'ACTION LOCALE ET LE BIEN VIVRE MAIS AU DEVELOPPEMENT LIMITE EN FRANCE

Mots-clés : cittaslow - labellisation - petites villes – qualité de vie – politiques publiques

Résumé :

Le mouvement Cittaslow né en 1999 en Italie en réaction à l'uniformisation des territoires par la mondialisation constitue l'application sur des thèmes urbains de la philosophie de Slow Food. Le label reconnaît les villes où il fait bon vivre en se basant sur une grille de certification composée de soixante-douze critères répartis en sept grandes thématiques.

L'article s'efforce d'offrir une réflexion critique sur les potentialités de ce label au niveau français et les freins à son développement. Moins tourné vers la promotion touristique que vers l'action locale, le label engage les municipalités à prendre des mesures pour améliorer la qualité de vie des habitants. Il fonctionne sur un processus déjà ancien qui est celui de la labellisation mais inclut des thématiques nouvelles touchant à la qualité de vie. Les dimensions pédagogiques et environnementales présentes font des villes labellisées des lieux d'expérimentation pour le bien vivre. Le label connaît cependant des freins au niveau français et tarde à se développer.

Keywords : cittaslow - certification – life quality – public strategies

Abstract :

The Cittaslow movement born in Italy in 1999 by the globalisation in behalf of the union of the territories is the application of the Slow Food philosophy on urban themes. This label recognized the cities with good lifestyle based on a certification grid composed by seventy-two criteria divided in seven big themes. This text try to offer a critical point of view about the benefits of Cittaslow in France but also show the limits for the development.

Beyond this landmark, the label commits the municipalities to take measures to improve the quality of life of their habitants. It is operated on an old process of labeling, but includes new themes related to quality of life. The actual pedagogical and environmental dimensions make the certified cities a place of experimentation for good lifestyle. However, it exists some obstacles to the development for the label in France.

PLAN DE L'ARTICLE

1. UNE DIMENSION PEDAGOGIQUE PRIMORDIALE:

1.1 Un label tourné vers l'action locale

1.2 Un nouveau regard sur le territoire

1.3 Une mise en réseau au niveau international qui facilite le partage d'expériences

2. UN LABEL A REPLACER DANS LE CONTEXTE TERRITORIAL FRANCAIS

2.1 Un rayonnement limité en France

2.2 Echelles de territoire et qualité de vie

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES :

1. Tableau récapitulatif des communes labellisées en France

INTRODUCTION

Le label Cittaslow, destiné aux communes de moins de 50 000 habitants, a été créé en 1999 par l'association italienne du même nom née à l'initiative des maires de quatre communes du nord de l'Italie (Orvieto, Greve in Chianti, Positano et Brà). Prenant pour base le mouvement Slow Food créé en 1989 par Carlo Petrini, le label Cittaslow s'intéresse lui aux thématiques urbaines. Porteur des mêmes valeurs, l'association nommée dans son nom complet « *Cittaslow – Réseau International des villes du bon vivre* » pose pour objectif de « *penser un nouveau mode de développement basé sur l'amélioration de la qualité de vie* ¹ ». Il regroupe donc des municipalités allant dans un même sens de développement et soucieuse de garder leurs identités. Le mouvement propose de revenir à une gestion plus locale et vise la reconnaissance et la valorisation de l' « authenticité » de chaque commune.

Aujourd'hui, 236² villes sont adhérentes et sont réparties dans 30 pays. La majorité des villes labellisées se concentre en Europe (dont beaucoup en Italie et Pologne) et en Asie. En France, sept villes sont aujourd'hui labellisées : Segonzac, Mirande, Labastide d'Armagnac, Saint Antonin Noble Val, Créon et Loix³. Lorsque trois villes d'un même pays sont labellisées, elles peuvent se réunir pour créer une coordination nationale. Le réseau français a été donc inauguré le 17 mars 2012 suite à la labellisation de Segonzac, Labastide d'Armagnac et Mirande.

Pour adhérer, les communes doivent présenter un dossier de candidature comprenant la grille de critères remplie, un texte présentant les motivations pour candidater, une présentation de la ville et de ses spécificités ainsi qu'une liste de référents. Une fois le dossier approuvé par le réseau national et par la commission internationale, la ville peut arborer le logo en forme d'escargot. La cotisation annuelle d'adhésion au label payée par les villes varie suivant le nombre d'habitants. Ainsi sont définis les montants dans le règlement général de l'association :

- « • Ville ayant moins de mille habitants: 600 €
- Ville ayant de 1000 à 5000 habitants : 750 €
- Ville ayant de 5 à 15 mille habitants : 1.500 €
- Ville entre 15 000 et 30 000 habitants : 2.500 €
- Ville de plus de 30 000 habitants : 3.500 € »⁴



*Illustration 1 Logo des
Cittaslow*

¹ Interface de l'association internationale : <http://www.cittaslow.org/content/association>, consulté le 02/08/2017

² Interface principale du site internet de l'association Cittaslow, <http://www.cittaslow.org/>, consulté le 22/02/2018

³ Les villes sont classées par ordre d'obtention du label

⁴ Article 11 du règlement général de l'association internationale des villes du bien vivre Cittaslow, annexe B des statuts



Figure 1 Processus de labellisation (source: J.LUCAS, 2017)

La grille de certification :

La grille de certification se compose de 72 critères répartis dans sept grandes catégories de politiques appelées macrozones et se référant tour à tour à l’environnement, aux infrastructures, à la qualité de la vie urbaine, à l’agriculture au tourisme et l’artisanat, à la cohésion sociale et aux partenariats. Pour chaque critère, la ville candidate à la possibilité de décrire les avancées faites ou en projet par rapport au thème. Suivant la pertinence et l’importance des mesures mises en œuvre, des points sont attribués. Le nombre de points total est calculé avec l’aide de coefficients puis rapporté en pourcentage. Sont labellisées les villes ayant obtenu un score supérieur à 50%.

S’il est développé au niveau international, le label est encore peu visible dans le champ territorial français. Segonzac a été labellisée en 2010, il y a déjà 8 ans. Pourtant, peu de villes ont suivi le mouvement. Qu’est-ce que le label apporte aux différentes communes et comment est-il utilisé ? Quels peuvent être les freins au développement du label en France ? Nous nous attarderons dans un premier temps sur la dimension pédagogique, qui constitue la dimension la plus investie par les communes françaises labellisées. Nous aborderons ensuite la question de l’adéquation du label avec le contexte territorial français, posant ainsi la question du niveau de développement du label sous un angle territorial.

L’article ici présent, faisant suite à un mémoire universitaire, s’appuie sur la méthodologie de ce dernier. En suivant la technique de l’observation participante, de nombreux échanges ont pu être menés avec l’équipe municipale de la commune de Segonzac, première ville française labellisée. Des entretiens semi-directifs avec des professionnels et responsables d’associations de ce territoire ont également été réalisés. La réflexion s’enrichit de quatre entretiens réalisés par téléphone avec les personnes chargées du dossier Cittaslow dans les communes françaises de Valmondois, Loix et Labastide d’Armagnac (juin/juillet 2017) et Mirande (mars 2018). Suivant une grille, les questions posées concernent d’abord le processus de labellisation et son évolution, son acceptation par les habitants. Le lien au territoire et le rayonnement du label sont ensuite interrogés. Afin de compléter l’analyse et de prendre du

recul sur la situation française, un entretien a été réalisé avec Albert Costa Marcé, qui occupe depuis 2015 le poste de coordinateur du réseau espagnol. Cet entretien s'est appuyé sur la même grille de questions et s'est enrichi de questions directement liées au développement du réseau en Espagne et au mode de gestion adopté.

1. UNE DIMENSION PEDAGOGIQUE PRIMORDIALE :

Pourtant « étiquette » d'un territoire, le label Cittaslow est principalement utilisé dans sa dimension pédagogique pour les communes de France. S'il peut servir d'appui sur un volet plus touristique dans une opération de marketing territorial, le label est bien souvent vu comme un label de travail, à l'origine de nouvelles réflexions et de nouvelles actions pour le territoire.

1.1 Un nouveau regard sur le territoire

Le label Cittaslow en tant que reconnaissance officielle extérieure au territoire, intervient comme « un argument d'autorité »⁵ et permet une mise à distance du territoire en mettant en avant les ressources locales. La charte constitutive du réseau souligne cette préoccupation de la part des créateurs et adhérents pour reconnaître et sauvegarder ce qui fait la spécificité de chaque commune labellisée. Il s'agit de mettre en avant les caractéristiques d'une région tout en évitant la mise sous cloche en favorisant les actions et l'innovation. Plusieurs communes françaises disent se servir de la grille afin de prendre du recul sur leurs actions et pour connaître leurs points forts et identifier les axes sur lesquels il serait intéressant de travailler. Une fois identifiées, les ressources clés du territoire identifiées, les actions visent à une meilleure visibilité et accessibilité de celles-ci, se servant du label pour mettre en avant ce facteur déterminant de l'identité territoriale comme le cognac à Segonzac ou encore le riz dans la commune espagnol de Pals. Sous l'égide de Cittaslow, un discours municipal construit et territorialisé peut alors émerger plus facilement.

Face à ceci, les habitants peuvent être amenés à changer leur regard sur leur territoire, à être « *plus attentifs à ce qui se passe dans la ville et parfois même plus exigeants* » (C.L, Segonzac). Cette re-découverte des richesses à mobiliser et la re-valorisation de celles-ci au travers d'actions et de contenus de communication –parfois lors d'une médiatisation forte– engendrent de plus dans certains cas un sentiment de fierté, terme qui revient dans plusieurs entretiens menés. La dimension subjective et affective liée aux traditions mises en avant dans la démarche de labellisation est importante puisqu'elle participe de ce sentiment commun de territoire et qu'elle unit les différents acteurs. Si le label seul ne peut pas changer la perception des habitants, « *Il agit comme un élément supplémentaire, souligne les actions de la mairie, notamment car les critères sont inclus dans l'activité quotidienne de la commune.* » (G.B, Labastide d'Armagnac). Le principal défi reste tout de même d'arriver à ce que les habitants

⁵ Breton, 1997 in Filloz, Colomb, 2011

s'approprient le label, ce qui « *est possible car au final, ils participent à Cittaslow dans leurs pratiques quotidiennes* » (C.L, Segonzac)

1.2 Un label tourné vers l'action locale

Le label, s'il remplit la fonction d'étiquette d'un territoire, est avant tout considéré par toutes les communes comme un outil de travail⁶. Bien souvent à l'initiative de l'équipe municipale, la démarche vise un effet de cadrage que donne le label via le prisme de la grille de certification dont les communes reconnaissent son adéquation avec les projets menés ou le genre d'actions à mettre en place. Le label est un angle d'approche des solutions à mettre en place. Il permet d'initier et de justifier des actions pour la qualité de vie parfois à l'origine de certaines réticences comme des travaux de voirie ou la mise en place d'une zone à 30km/h.

Un label, et qui plus est un label avec des idées fortes comme Cittaslow, « *formalise la convergence d'intérêts et médiatise les valeurs mises en avant par ses initiateurs* » (Filloz, Colomb, 2011) et est donc potentiellement fédérateur d'idées, regroupant tous les habitants de la commune et leurs élus. Cependant, pour que le label rayonne et perdure et si « *le territoire est le résultat de jeux d'acteurs en relation les uns avec les autres* » (Angeon, 2006), il semble indispensable de travailler à l'appropriation du label par les habitants. Partant d'une initiative politique et parfois limité à cette sphère dans les faits, la labellisation et ses bienfaits peuvent être menacés par le changement d'équipe municipale.

Le label encourage à penser les actions à long terme. Il s'agit donc de regrouper les différentes actions, portées non seulement par les municipalités mais également par les habitants, au sein d'une même démarche de qualité et orientée vers un développement durable. Même si cet aspect n'est pas dominant dans la charte constitutive, de nombreux acteurs associent le label à la durabilité. Loin de considérations uniquement écologiques, le label présente l'avantage d'englober une multitude de thématiques (voir les différentes macrozones). Grâce à cette souplesse permise par la grille de certification, chaque ville peut choisir de développer un aspect ou un autre et ainsi faire jouer sa singularité, « *les positionnements des communes par rapport à Cittaslow sont [alors] très divers* »⁷. Qu'il soit plus tourné vers le tourisme, la valorisation des produits locaux ou la préservation de l'environnement et du bien-être social, le label engage les municipalités à s'orienter vers un développement réfléchi, construit et évaluable, notamment au moment de la re-labellisation.

1.3 Une mise en réseau au niveau international qui facilite le partage d'expériences

Le label Cittaslow se distingue des autres en ce qu'il est structuré au niveau international. Les assemblées générales internationales sont l'occasion pour les différents membres (souvent représentées par coordinations nationales) de se rencontrer et d'échanger sur les principes

⁶ C.L, commune de Segonzac, mai 2017

⁷ MALLET S, « Le label Cittaslow et sa diffusion dans les communes françaises : la lenteur pour produire des espaces durables ? », *Territoire en mouvement*, [en ligne], mis en ligne le 13/06/2017, Disponible sur <http://tem.revues.org/4173>, consulté le 09/08/2017

du mouvement et leurs traductions. Le réseau constitue donc un rassemblement de ces villes qui ont fait le choix de se réunir autour du bien vivre. M Bonnacci, en charge du dossier à Labastide d'Armagnac et qui assiste régulièrement aux réunions déclare ainsi que « *lors des réunions internationales, le fait d'un réseau, c'est superbe. Cela permet de voir des choses différentes, c'est quelque chose d'unique où chacun peut apprendre quelque chose d'une autre culture.* ». Cette dimension internationale est soulignée par les représentants des communes ayant préalablement une ouverture à l'extérieur par le biais de jumelages ou d'autres réseaux. Pour cette dimension internationale, la maîtrise des langues officielles de Cittaslow que sont l'anglais et l'italien, est un plus permettant une meilleure communication envers la communauté internationale.

Les commissions nationales ont également un rôle important dans la structuration du réseau. Au-delà de la traduction et la diffusion des informations internationales, le réseau examine les nouvelles candidatures et est un contact privilégié pour les communes de France intéressées par le label grâce auxquels différents échanges et rencontres ont été et sont menés. Mirande, ville dont le maire est président du réseau français, est ainsi souvent contactée afin d'expliquer le label et sa philosophie et les conditions de labellisation.

Qu'elles soient en rapport à la qualité de vie, à l'adaptation des services municipaux aux différentes temporalités des habitants ou politiques (gouvernance, image,...), les réflexions naissances suite à l'engagement dans la démarche Cittaslow contribuent à donner au label une dimension pédagogique fondamentale.

2. UN LABEL A REPLACER DANS LE CONTEXTE TERRITORIAL FRANÇAIS

2.1 Un rayonnement limité en France

Au moment de l'écriture du présent article, sept villes sont labellisées en France. La dernière ville labellisée est Loix en 2014, c'est-à-dire il y a déjà 4ans. Les premières communes à avoir reçu le label sont en phase de renouvellement. Cette démarche aurait dû advenir précédemment mais le changement de la grille, l'adjonction de nombreux nouveaux critères plus précis et le long travail d'état des lieux retarde les avancées. Le mouvement est connu dans les communes labellisées, cependant les habitants ne savent pas toujours ce qu'il représente. Son caractère général lié à la définition polysémique du « bien vivre » implique qu'il se fonde dans les différentes actions menées par les municipalités. En France, le mouvement rejoint l'orientation des politiques publiques qui s'orientent de plus en plus vers un développement durable affiché. S'il aide à prendre les décisions dès à présent et engage la commune, le label semble avoir un caractère moins

innovant en France que dans d'autres pays. Associé à une prolifération de labels et marques territoriales qui place l'individu dans une «situation d'offre pléthorique» (Citton,2014), le label est peu visible au niveau français.

L'engouement pour la thématique « slow » permet cependant une diffusion des idées du mouvement, donc du label mais il peut également être à l'origine d'erreurs d'appréciations. Cittaslow est parfois réduit à sa thématique temporelle. Le mouvement est premièrement à distancer d'une approche passéiste. La grille de critères tout comme le discours porté par les créateurs du mouvement et les communes labellisées, souligne l'importance et le rôle que peuvent jouer les nouvelles technologies et les avancées techniques pour l'amélioration de la qualité de vie. Bien que le label amène à s'interroger sur la prise en compte des différentes temporalités dans l'espace urbain, il bien trop souvent abordé par l'angle du « ralentissement », face auquel il conviendrait de prendre de la distance.

Malgré les difficultés pour une réelle émergence du label au niveau français, il faut souligner les avancées latentes portées par certaines communes. Mirande accueillera ainsi en juin prochain l'assemblée générale internationale. Au-delà des réunions du réseau pour les nouvelles candidatures et le développement du label dans les différents pays, la commune envisage l'évènement comme une occasion de donner une visibilité au mouvement et aux spécificités des communes françaises.

2.2 Echelles de territoire et qualité de vie

En ce qui concerne le niveau de développement du label en France, il convient de s'attarder sur la question des échelles. La commune, en raison de son caractère universel, est le seul échelon territorial à pouvoir candidater au label.

La taille de ces communes et leur caractère rural est à prendre en compte. En France, Créon et Mirande sont les communes les plus peuplées avec respectivement 4556 et 3967 habitants. De manière générale, les communes françaises sont de petite taille c'est-à-dire qu'elles disposent généralement de peu de moyens financiers et humains. En comparaison et par ailleurs plus développé pour être le foyer des mouvements Cittaslow et Slowfood, le réseau italien comporte des communes de plus grande taille dans lesquelles les enjeux sont différents.

En France, une commune s'envisage bien souvent dans un contexte intercommunautaire, échelle à laquelle se prennent plusieurs décisions concernant la qualité de vie. Les projets de territoires, qui impliquent un engagement dans une démarche et présentent l'intérêt de regrouper plusieurs acteurs, sont généralement portés également à une échelle supérieure. De plus, la majorité des communes Cittaslow françaises font partie d'un territoire plus large faisant sens pour les habitants car ayant acquis un patrimoine et une

culture commune. Valmondois est très liée au parc naturel régional du Vexin, Segonzac au terroir premier grand cru du Cognac qui structure notamment l'économie. La ville de Loix s'inclut dans un territoire qui fait sens et délimite géographiquement par le caractère insulaire de l'île de Ré.

De nombreux critères de la grille de certification sont ainsi impactés par cette dimension intercommunautaire. En France, il est donc rare que le label Cittaslow s'entende uniquement à une échelle communale. Les actions menées rayonnent sur un territoire plus grand. L'implantation d'une maison médicale à Segonzac ne peut s'envisager à un strict niveau communal. Répondant à une nécessité des habitants de la communauté de communes dans son intégralité, la maison n'a donc pas été impulsée par le label (même si sa présence peut être valorisée dans la grille de certification). L'utilisation de matériaux et de techniques de construction plus « écologiques » a été décidée eu égard à Cittaslow et a été approuvée par la communauté de communes. Ces communes regroupent de fait sur leur territoire plusieurs actions pouvant contribuer à la labellisation d'une des communes.

Il serait donc intéressant d'interroger la pertinence du label dans les communes françaises en prenant en compte l'importance du contexte d'intercommunalité pour l'émergence d'une démarche Cittaslow. Ici encore, la question du niveau d'engagement des politiques est essentielle. Comment dès lors concilier labellisation d'une seule commune (coût du label, effet label-étiquette limité à une commune,...) et définition et mise en œuvre d'un véritable projet de territoire autour de la qualité de vie ?

Conclusion:

Le label Cittaslow est donc à envisager avant tout comme un outil technique pour les communes françaises. L'effet d'appel, dû à l'objet "label", s'il peut prendre appui sur l'essor des thématiques slow dans les différentes sphères de la vie publique, est rapidement diminué. Le label présente un côté pédagogique utilisé et mobilisable par les communes, qui peuvent en ce sens être qualifiées de villes d'expérimentation pour la qualité de vie. Cependant il existe au niveau français des freins au développement dont le principal est la question des échelles. La forte tendance à l'intercommunalité, le partage des compétences et la petite taille des communes labellisées ne coïncident pas exactement avec le label, qui reconnaît les efforts d'une commune. Cette vision territorialisée de l'action et ses bénéfices peuvent toutefois être interrogée au prisme de la valorisation des ressources locales et de ses conséquences sur la re-construction de l'identité et la cohésion territoriales.

Bibliographie :

Angeon V., Caron P., Laron S., « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable: quel rôle de la proximité dans ce processus ? », *Développement territorial et territoires* [En ligne], 2006, Disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/2851>, consulté le 14/03/2018

Diestchy M., 2015, *Tensions et compromis dans les valeurs spatiales du Slow*, Carnets de géographes, n° 8, septembre 2015, consulté le 30 septembre 2015, URL : http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_08_02_%20Diestchy.php
DOI : [10.4000/cdg.291](https://doi.org/10.4000/cdg.291)

Fournier M. (dir), 2015, *Labellisation et mise en marque des territoires*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, collection Ceramac, 632 p.

Filloz V., Colomb V., 2011, De l'étiquette à la marque : la labellisation comme unificateur des projets territoriaux ?, *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 2, mis en ligne le 30 mai 2011, consulté le 23 mars 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8998>
DOI : [10.4000/developpementdurable.8998](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8998)

Huyghe M, « Rural, un territoire pour ralentir ? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 37 | 2018, mis en ligne le 15 novembre 2017, consulté le 19 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/tem/4399> ; DOI : 10.4000/tem.4399

Mainet H., Edouard J-C, 2015, Cittaslow, une labellisation pour la qualité de vie des villes secondaires ?, in : M. Fournier (dir), 2015, *Labellisation et mise en marque des territoires*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, collection Ceramac, 632 p.

MALLET S, « Le label Cittaslow et sa diffusion dans les communes françaises : la lenteur pour produire des espaces durables ? » , *Territoire en mouvement*, [en ligne], mis en ligne le 13/06/2017, Disponible sur <http://tem.revues.org/4173>, consulté le 09/08/2017

ANNEXES :

1 : Tableau récapitulatif des communes françaises labellisées

Il est important ici de noter que ce tableau est appelé à évoluer rapidement, eu égard à la proche labellisation de nouvelles villes. En orange, sont notées les villes dont un représentant a été interrogé, dans le cadre du présent article ou du mémoire lui servant de départ.

	Segonzac	Mirande	Labastide d'Armagnac	Créon	Saint Antonin Noble Val	Valmondois	Loix
Date de labellisation	2010 <small>(renouvellement en cours)</small>	2011	2012 <small>(renouvellement en cours)</small>	2012	2013	2013	2014
Nombre d'habitants <small>(INSEE, 2014)</small>	2178	3967	701	4556	1920	1224	677
Densité au km ² <small>(INSEE, 2013)</small>	60.2	152.5	21.6	550	17.9	261	101